

Des chanoines à Noyon

C'est en 531 que Saint Médard, natif de Salency, quatorzième évêque de Vermand, devient le premier évêque de Noyon. Son siège comporte une cathédrale dont la gestion est confiée à des clercs. Ces auxiliaires seront, après le Concile d'Aix-la-Chapelle en 816, réunis en chapitre autour d'un doyen. Aux conciles suivants on rétablit, à partir du X^{ème} siècle, des règles de Benoît d'Aniane pour les chanoines réguliers. Au synode de 1059, on insiste sur la pauvreté et le développement d'une vie intellectuelle. Au début du XII^{ème} siècle, le pape Innocent II place les communautés de chanoine sous la règle de Saint-Augustin.

A Noyon, ces « frères de Saint-Médard » ont donc une vie commune qui vraisemblablement se situait à l'emplacement de l'actuelle sacristie et de son étage. Ils sont chargés de chanter la louange divine, de gérer le diocèse et de participer à l'élection d'un nouvel évêque. La solennité du culte divin est donnée par le chant des messes et la psalmodie des heures canoniales tout au long de la journée et de la nuit.

En 1176, sous l'évêque Renaud, ils abandonnent la vie commune et forment les « Frères de Sainte-Marie ». Les biens communs (ou prébendes) sont partagés en 64 parts. Peut-être n'abandonnèrent-ils pas complètement l'habitude de prendre certains repas ensemble. La « salle capitulaire » montre, sur la face nord, une spacieuse cheminée à manteau, mais n'a pas de chaire où se fait une lecture pendant les repas de toutes communautés.

C'est entre 1240 et 1245 que sont construits cloître et salle capitulaire avec sa crypte, sous le pontificat du fils bâtard de Philippe-Auguste Pierre I^{er} Charlot. Les chanoines vivent dans des maisons individuelles dans un quartier canonial.



Chanoine attentif

La tradition conserve à cette salle la dénomination de « salle capitulaire » bien que celle-ci exista toujours à l'opposé du cloître avant l'effondrement de sa voûte au XVIII^{ème} siècle. Cette nouvelle salle prestigieuse semblerait le meilleur espace pour rassembler les chanoines autour de leur doyen et écouter à chaque chapitre la lecture de la règle de saint Benoît.

Nous ne parlerons pas de l'extérieur de cette « salle capitulaire », ni de la crypte. Cette salle ogivale est séparée, à l'intérieur, en deux nefs par quatre légères colonnes octogonales hautes de 4m40. Il y a des clefs de voûte et consoles avec chimères. Elle mesure 24 mètres de long sur 12 mètres de large et une hauteur de 9 mètres 75. Il y eut au cours des siècles des murs de refend transversalement dont il ne reste pas de trace mais qui nous sont rappelés par la dissymétrie de deux et de trois ouvertures sur la place. Les doubleaux se ramifient et portent des tores amincis.

Les décrets de la Constitution civile du clergé, en 1790, dispersent les cinquante-six chanoines, quarante-trois chapelains, dix dignitaires et une nuée de clercs. L'évêché de Noyon est définitivement supprimé. Mais regardons, dans la « salle capitulaire », sur le mur, côté parvis, deux atlantes en bas relief sur lesquels reposent les arcs doubleaux. Voici deux chanoines, bien potelés, du XIII^{ème} siècle. L'un éveillé et attentif écoute ; l'autre béat et fatigué somnole.

Docteur Jean Lefranc
Vice-président de la Société historique de Noyon



Chanoine endormi